



Pauline Beugnies, soutenue par le Fonds pour le journalisme, a reçu le Prix Nikon 2013.

**Le Fonds pour le journalisme a 5 ans: un bilan positif**

Page 8

## Sommaire

### Presse périodique

*Médor* dévoile ses ambitions,  
24h01 s'exporte en France,  
*Imagine* s'offre un relooking

3

### Formation

A New York, les écoles de journalisme s'ouvrent aux médias sociaux et au graphisme

6

### Humeur

Christophe Mincke a publié, dans *La Revue Nouvelle*, un article que nous reproduisons sur le suicide du journalisme

7

### Open data

## Sans données, pas de journalisme de données

Trop peu de données publiques sont librement accessibles en Belgique : une rétention qui a des conséquences en termes de démocratie, d'efficacité administrative et de déploiement économique. Et qui, bien sûr, freine le développement du journalisme de données.

Pourtant consacré par plusieurs textes de loi (détail en page 4), le libre accès aux données publiques a du mal à trouver place dans l'agenda des politiques et dans celui des administrations : la plupart des requêtes, parce qu'elles ne s'inscrivent pas dans les

plans de communication de ces pouvoirs publics, suscitent gêne et incompréhension. L'obtention d'un simple rapport statistique – on pense ici, par exemple, au relevé des collectes d'ordures ménagères plutôt qu'à l'inventaire des têtes nucléaires stockées sur la base de Kleine Brogel – peut mobiliser d'étonnantes chaînes de commandement et mettre en branle d'insoupçonnées machines administratives.

Rappelons-le pourtant une fois de plus : la mise à disposition des données est, sauf quelques exceptions (en matière de respect de la vie privée notamment), une obligation légale. L'enjeu, pour l'autorité publique, est de transformer cette contrainte en opportunité.

Suite et dossier en pages 4, 5 et 6

Joël Matriche

### Social

## Démission et licenciement : les règles ont changé !

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, les règles en matière de licenciement, démission mais aussi période d'essai ont changé. Mode d'emploi.

En raison de l'entrée en vigueur du statut unique qui a pour ambition de mettre sur pied d'égalité les ouvriers et les employés, les règles de rupture du contrat de travail ont été revues en profondeur. Les délais de préavis étaient en effet très courts pour les ouvriers, en comparaison de ceux des employés. Les règles sont désormais unifiées pour tous les nouveaux contrats de travail, ouvriers et employés, conclus après le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Pour tous les autres contrats déjà signés avant cette date, un système mixte a été élaboré, qui permet de garder la plupart des acquis du précédent système tout en entrant dans le nouveau. Complicé ? Juste un peu.

### Le licenciement

Désormais, pour tous les contrats à durée indéterminée (CDI), nouveaux ou anciens, on calcule un délai de préavis en semaines (et non plus en mois). Un

licenciement est notifié par recommandé ou exploit d'huissier, jamais de la main à la main (ça, c'est inchangé). La nouveauté est que le préavis notifié court à partir du lundi qui suit sa réception (et non plus du 1<sup>er</sup> jour du mois qui suit). Et l'autre nouveauté, certains parlent de révolution, c'est que le licenciement sans motif, c'est terminé : désormais un employeur devra, sur demande, indiquer les motifs précis du licenciement.

Ces motifs devront nécessairement être liés au comportement ou aux aptitudes du travailleur ou être de nature économique. Si l'employeur invoque des motifs « manifestement déraisonnables », il devra ajouter au préavis un délai de 3 à 17 semaines. Gageons que la notion « manifestement déraisonnable » donnera lieu à de la jurisprudence abondante...

Suite page 2

M. S.

# Journalistes en quête

Les données administratives sur les collectivités devraient être publiques. Elles concernent tout le monde. Le journaliste doit pouvoir en disposer librement pour faire son travail d'analyse.

Suite de la Une

L'opportunité est d'abord démocratique : ces données ne sont pas la propriété de l'Etat et de ceux qui le servent mais celles des contribuables qui par leurs impôts, en financent la collecte, le traitement et la conservation. Le libreaccès à ces documents est un droit aussi fondamental que l'accès au réseau routier, à la distribution d'eau, aux services postaux. On peut supposer sans trop de risque qu'une plus grande transparence contribuerait à restaurer la nécessaire confiance des citoyens à l'égard des pouvoirs publics.

L'enjeu est aussi celui d'une plus grande efficacité administrative : libérer les données dans un ou des format(s) unique(s) ne peut que mettre de l'huile dans les rouages des administrations et faciliter leurs rapports avec les citoyens.

Enfin, ce flux de données a aussi une importance économique, même si elle est difficile à mesurer : retombées presse et notoriété accrue pour l'administration qui ose le pari de l'open data, nouveau dynamisme local, développement d'applications par des start-ups, etc. L'enjeu ici n'est pas de satisfaire une poignée de journalistes et quelques geeks mais de permettre l'éclosion d'applications qui bénéficieront aux habitants d'un territoire et à ceux qui leur rendent visite.

Mais attention, pour qu'il y ait création de valeur ajoutée, il ne suffit pas d'ouvrir les données, il faut aussi souvent que possible, que cette mise à disposition soit faite dans un format structuré, interprétable et réutilisable par tous. Ce n'est qu'à cette condition que des développeurs pourront s'en emparer et que pourront se multiplier des projets salutaires comme cumuleo.be (tellement plus convivial que les centaines de pages pdf livrées chaque année par la Cour des Comptes) ou en France, nosdéputés.fr qui « met en valeur l'activité parlementaire des députés à l'Assemblée nationale ».

Des adaptations législatives mais surtout de la bonne volonté sont nécessaires si l'on veut ainsi réinventer le service public et encourager l'implication des citoyens. Quelques bons exemples d'ouverture existent en Belgique (la Banque Carrefour et la Banque nationale qui permettent d'accéder gratuitement aux bilans des entreprises, les statistiques complètes de

l'ONEM, quelques publications de Statbel, l'ouverture récente des données des TEC... ) mais ils sont rares. Au niveau des collectivités locales, il n'existe rien encore de comparable, par exemple, au portail de la Saône-et-Loire (<http://www.opendata71.fr>), à celui de la Ville de Versailles (<http://siteopendataversailles.cloudapp.net>) ou celui de Rennes Métropole (<http://www.data.rennes-metropole.fr>).

En Belgique, on pourra aussi aller voir [data.belgium.be](http://data.belgium.be), [opendata.bruxelles.be](http://opendata.bruxelles.be), [data.gov.be](http://data.gov.be) et [portal.openbelgium.be/](http://portal.openbelgium.be/)

Joël Matriche



Puisant dans des bases de données, Joël Matriche a rédigé et présente et les analyse sur son site [joelmatriche.com](http://joelmatriche.com). P

## Des guichets à ouvrir

Le libre accès aux documents administratifs est un des fondements de toute société démocratique. En Belgique, il est notamment garanti par l'article 32 de la Constitution: « *Chacun a le droit de consulter chaque document administratif et de s'en faire remettre copie sauf dans les cas et conditions fixés par la loi, le décret ou la règle fixée à l'article 134* ». Pour faire respecter cette disposition, des organes de recours ont été mis en place.

### ► En Fédération Wallonie-Bruxelles

Le Parlement de la Communauté française a adopté dès le 22 décembre 1994 un décret relatif à la publicité de l'administration ([http://www.gallilix.cfwb.be/document/pdf/18673\\_000.pdf](http://www.gallilix.cfwb.be/document/pdf/18673_000.pdf)), modifié le 30 mars 2007. Il stipule que « *Toute personne peut consulter sur place tout document administratif. Toutefois, les documents à caractère personnel ne sont communiqués que si le demandeur justifie d'un intérêt.* » La demande sera faite par écrit auprès de la Commission d'accès aux documents administratifs (Cada, Bd Léopold II, 44 à 1080 Bruxelles ou [cada@cfwb](mailto:cada@cfwb)). La Commission rend son avis dans les deux mois, et l'absence de réponse équivaut à un rejet. La chambre ultime de recours est le Conseil d'Etat. Pour en savoir plus : <http://www.cada.cfwb.be/>

### ► En Région wallonne

Créée par un décret du 30 mars 1995 (<https://wallex.wallonie.be/PdfLoader.php?type=doc&linkpdf=5924-5203-255>), confortée par le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, la Cada wallonne est l'organe de recours lorsque le refus émane d'une autorité administrative régionale, d'une intercommunale, d'une administration communale ou provinciale, d'un CPAS. Elle doit être saisie par courrier mais attention, un autre courrier doit être envoyé le même jour à l'autorité régionale concernée afin qu'elle reconsidère sa position. La Commission doit rendre son avis dans les 30 jours. La Cada n'est que rarement saisie : elle n'a rendu que 7 avis en 2013. Le détail des avis et des procédures est disponible sur le site <http://www.cada-wb.be>. Son adresse: 1 pl. de la Wallonie, 5100 Jambes.

► En matière d'environnement

Le droit wallon a prévu une disposition spécifique dans le Code de l'Environnement, rappelant que les autorités publiques ont comme obligation de mettre à la disposition du public les informations relatives à l'environnement qu'elles détiennent. La demande doit être adressée par courrier recommandé au Secrétariat de la Commission de recours pour le droit d'accès à l'information en matière d'environnement (à l'attention de M. Pirllet), Avenue Prince de Liège, 7 à 5100 Jambes. Plus d'informations sur <http://environnement.wallonie.be/>

# de données officielles



répertorié et cartographié les faillites en Belgique. Il les a photo AJP.

r

ment.wallonie.be/droit\_information/#commission

## ► Au niveau fédéral

La demande doit être envoyée par écrit (courrier, fax ou courriel) à l'instance fédérale concernée. Si la réponse est négative ou inexistante (ce qui équivaut à un rejet), il faut demander à l'instance fédérale de reconsidérer sa position et simultanément, adresser une demande d'avis à la Commission (fédérale) d'accès aux documents administratifs (<http://www.ibz.rn.fgov.be>). Celle-ci doit rendre son avis dans les trente jours.

La décision sur la demande de reconsidération peut aussi faire l'objet d'un recours auprès du Conseil d'Etat, section du Contentieux administratif mais il en coûte alors 175 euros, sans évoquer d'éventuels honoraires d'avocat. On pourra lire un exemple d'avis ici : [http://www.ibz.rn.fgov.be/fileadmin/user\\_upload/commission2/publicite\\_de\\_l\\_administration/avis/annee\\_2013/AVIS-2013-31.pdf](http://www.ibz.rn.fgov.be/fileadmin/user_upload/commission2/publicite_de_l_administration/avis/annee_2013/AVIS-2013-31.pdf)

## ► En Europe

Depuis une directive de novembre 2003, c'est vraisemblablement le niveau de pouvoir où l'accès aux documents administratifs est le mieux organisé. Un site web y est d'ailleurs réservé : [http://ec.europa.eu/transparency/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/transparency/index_fr.htm)

J. M.

## Des ventes d'armes à l'état des ponts

Un journaliste belge qui écrit dans le *New-York Times*, ce n'est pas si courant. Et si Damien Spleeters peut afficher une telle collaboration, c'est grâce à des données publiques belges.

Journaliste indépendant durant 4 ans, Damien s'est spécialisé dans la couverture de la vente et le trafic d'armes. Lors d'une de ses enquêtes, il a voulu avoir accès à certaines archives publiques. Mais une partie de celles-ci n'était pas encore tombée dans le domaine public. Face au refus de l'administration, il a envoyé une demande, rédigée par un avocat, à la CADA (lire ci-contre). « *Ce n'est pas nécessaire d'avoir un avocat mais je voulais faire cela dans les formes. Dans la lettre, nous avons repris tous les textes de lois.* » La démarche a porté ses fruits.

Aujourd'hui, Damien est enquêteur de terrain pour Conflict Armament Research mais il est formel : « *En Belgique, les données publiques sont un terrain à défricher. Il y a vraiment matière si on est un peu imaginaire.* » Damien apporte aussi un autre regard suite à son année passée aux États-Unis (1) : « *Les demandes y sont plus réglementées, plus professionnelles. Ici en Belgique, c'est plus artisanal. Aux États-Unis, il y a aussi un processus de négociation avec l'administration : "Ok, vous voulez ces documents mais cela va prendre un an et ça vous coûtera 1 400 \$. Par contre, on peut trouver ceci, ça ne prend qu'une semaine et ça ne vous coûte rien."* »

En se basant sur cette autre approche, Damien Spleeters conseille de ne pas « *partir à l'assaut de l'administration parce qu'on a la loi derrière nous. L'administration n'est pas un ennemi.* » Pour lui, il est important de créer une relation de partenariat avec le fonctionnaire : « *Je vais t'aider à trouver ce que je*

*cherche, je ne vais pas te faire travailler plus.* » Pour Damien, il faut avoir « *une position d'autorité en montrant qu'on connaît son dossier et la loi. Un talent de négociateur est évidemment très utile.* »

En résumé, voici les 4 conseils de Damien :

- Identifier précisément ce que vous cherchez : le nom de votre document, le code du formulaire... Plus votre demande est précise, mieux c'est.
- Savoir qui possède votre document : quelle est l'administration qui l'a rédigé, quel comité... Passer d'un organisme à un autre : « *5 ans d'archives ont été supprimées au SPF Économie mais en cherchant au SPF Affaires étrangères, j'ai pu les trouver.* » Via l'Europe, on peut également trouver des articles qui se rapportent à la Belgique.
- Bien connaître la loi et les exceptions.
- Être imaginatif, perspicace et patient.

## Et en presse régionale ?

Les données publiques, on pourrait en ramasser à la pelle au niveau régional et local. Chaque année, Intradef, l'intercommunale en charge du traitement des déchets en province de Liège, donne ainsi les chiffres concernant la production annuelle des ménages, commune par commune. En 2012, ces chiffres étaient d'autant plus intéressants qu'ils permettaient de découvrir l'impact d'un nouveau système de tri.

Mais obtenir ces données sous forme de tableau fut difficile. Pour le contact presse, il n'en était d'ailleurs pas question : « *Vous pourriez les changer.* »

Suite page 6

(1) Le récit de sa formation : dans le n° 161 de *Journalistes*.



Damien Spleeters a notamment mené l'enquête en Libye et en Syrie, en répertoriant les armes belges qui circulent illégalement dans ces conflits. Photo : D.S.

A New York on les appelle "Director of Engagement" ou "Open Editor". Une espèce hybride entre journaliste, animal social et chef de produit.

# Pourquoi changer leur titre?

Suite de la page 5

Un argument qui aurait pu faire sourire mais face à cette obstination, il a fallu des échanges assez vifs. Les négociations ont duré plusieurs jours pour enfin parvenir à mes fins. Depuis lors, Intradel se montre beaucoup ouverte sur la question.

Dernièrement, j'ai fait le point sur l'état de santé des ponts wallons à Huy-Waremme. Pour cela, j'avais pris contact avec le responsable des inspections afin d'avoir les données et les explications. Mais ma demande a essuyé un refus de la part de l'attachée de presse. Justification : crainte d'une mauvaise utilisation des données. Je l'ai alors contactée directement en expliquant la démarche et elle a fini par accepter.

Au niveau fédéral, l'expérience s'avéra plus positive. Lorsque j'ai contacté le service de presse du SPF Santé Publique afin d'obtenir le nombre et l'âge des médecins généralistes par commune en vue d'un état des lieux sur une possible pénurie, j'ai rapidement pu disposer des données.

A Huy-Waremme, la démarche a souvent surpris les administrations communales. Comme il s'agit de petites structures, obtenir une donnée chiffrée et précise peut prendre du temps, un aspect à prendre en compte lorsqu'on se lance dans une telle collecte. Comme l'a souligné Damien Spleeters, créer une relation de confiance avec l'administration est important car pour certains « les données de l'administration face à la perception du public, cela fait souvent des étincelles ».

### Obligé de payer les données

Même chemin de croix pour Joël Matriche, journaliste au *Soir*, qui cherchait à avoir une liste actualisée des sociétés en faillite ou sous le coup d'une procédure de réorganisation judiciaire. « Je trouvais intéressant de pouvoir, tout comme le fait Graydon, suivre quasiment en temps réel l'évolution du paysage économique. Mon idée était surtout de cartographier ces faillites afin que chacun puisse voir ce qu'il se passe dans sa province, sa ville, son quartier. »

L'accueil des tribunaux de commerce, reprend Joël Matriche, n'a pas été des plus enthousiastes : « Certains ne voulaient pas me faire parvenir ces listes avec régularité, d'autres mes les ont envoyées en pdf... Bref, j'ai préféré payer un prestataire privé pour obtenir satisfaction et c'est efficace puisque désormais, je reçois deux fois par semaine le listing des faillites qui ont été prononcées par les tribunaux (...) Je ne peux, malgré tout, m'empêcher d'être frustré car ces données sont récoltées avec de l'argent public, elles devraient être en libre accès sur un site internet, celui du ministère des Affaires économiques par exemple. Je ne comprends pas cette constante rétention d'informations, il reste trop de fonctionnaires qui agissent comme si ces données leur appartenaient alors qu'il n'en est bien sûr rien, elles appartiennent aux citoyens. »

Arnaud Wéry

Le 11 septembre, l'école de journalisme de l'université publique de New York présentait son nouveau « Master in social journalism ». Le cursus sera dirigé par une femme, Carrie Brown, et doit encore être approuvé par l'Etat de New York. Toutefois, l'école avait invité cinq journalistes à débattre de leur métier et des nouvelles compétences qu'il exige.

Amanda Michel est « Open Editor » au quotidien *The Guardian*.

Avec son portail *theguardian.com*, la stratégie numérique du britannique vise désormais le public anglophone à l'échelle mondiale. « Mon rôle au sein de la rédaction est ambigu, avoue-t-elle. Une part de mon travail consiste à réfléchir à différentes formes de partenariats avec le public ».

Maîtriser les plateformes sociales, se familiariser avec les technologies, développer l'audience, construire des communautés sont autant de mots qui reviennent dans sa bouche. « Aujourd'hui, un étudiant en journalisme doit penser le web non plus comme un espace de diffusion mais comme le lieu où s'organisent les idées », insiste-t-elle.

Pour *The Guardian*, il s'agit de revoir le journalisme comme un service qui aide des communautés à répondre à leurs besoins. L'expérience passe par une plus grande transparence de la rédaction et, par exemple, la possibilité de devenir membre du journal, d'être « intégré » à ses rédactions, de participer aux débats d'idées. Sur cette route, le journal a été confronté à des difficultés liées à la langue, à la mauvaise compréhension de cette masse de lecteurs. Une idée a surgi : créer un blog sur la plateforme *Tumblr.com* et définir les mots. « C'est devenu un dictionnaire et cela a facilité la discussion, explique-t-elle. Dans cette recherche de participation du public, les étudiants en journalisme devront apprendre à explorer des territoires qui, aujourd'hui, sont des priorités pour les rédactions. Une grande partie de vos compétences résidera dans votre capacité à redéfinir votre job », lance-t-elle.

### Maîtriser les plateformes sociales

Aujourd'hui, il est indispensable que les journalistes maîtrisent les plateformes sociales, poursuit Amanda Zamora, « Senior Engagement Editor » pour le site *ProPublica.org*, lancé en 2007 et spécialisé dans le journalisme d'investigation. Ses journalistes utilisent différents outils (Google, Facebook, Twitter) pour permettre au public de faire entendre sa voix et contribuer aux enquêtes. Zamora enseigne ces méthodes de collecte de « tuyaux ». Elle cite une grande enquête sur les saisies frauduleuses de biens immobiliers aux Etats-Unis. « Et ensuite ? »

lui demande un étudiant dans la salle. « *Le travail d'enquête prend le relais mais il ne faut jamais perdre de vue que la finalité de ces outils n'est pas le trafic qu'ils vont amener sur votre site* ». 15% du trafic de *propublica.org* vient de réseaux sociaux. « *L'objectif est : Comment allons-nous partager les résultats de notre enquête avec la communauté en question?* »



Carrie Brown dirigera le Master in social journalism. Ph: Skyler Reid

Comment notre enquête va-t-elle les aider ? »

Cette méthode est aussi mise en oeuvre chez *chalkbeat.org*, un site d'information local spécialisé dans l'éducation à New York et dans le Colorado,

le Tennessee et l'Indiana. *Chalkbeat* somme ses journalistes d'assister aux réunions d'enseignants, d'écouter leur difficultés et d'y trouver des enquêtes. Anika Anand y est « Director of Engagement ». Elle documente sur son blog cet aspect de son métier qu'elle considère comme une corde supplémentaire à son arc. « *Sans réflexion sur la manière dont le contenu est pensé, écrit, puis partagé, vous risquez de terminer en journaliste qui tweete ou écrit des posts sur Facebook à longueur de journée* », explique-t-elle. Il s'agit de prendre la mesure de la communauté qui se construit autour de votre contenu. « *Engager, cela signifie que votre lecteur lit, agit, réagit. Ce n'est pas une mesure d'audience* ».

### Journalistes et graphistes

« 60% de notre trafic provient des plateformes sociales, des envois par courrier électronique ou des messageries instantanées. Cela change notre façon de faire du journalisme », reconnaît Zachary Seward du site *Quartz (qz.com)*. Avec un nom aussi bizarre, ce magazine économique a réussi en moins de deux ans à se tailler une place de choix dans le paysage numérique. Son secret ? Une charte graphique innovante, des phrases surlignées en jaune fluo, des sujets courts sur le monde de l'entreprise. Même son de cloche chez *Vocativ.com*, nouvelle coqueluche des start-up new-yorkaises. Une carte graphique où le lecteur est bombardé de titres surlignés en rouge. La « révolution », ici, consiste à utiliser le journalisme de données pour agréger des contenus sur le web peu relayés par d'autres médias, explique Markham Nolan. Les traditionnelles rubriques ont cédé le pas au hashtags, la vidéo est omniprésente. Un logiciel se charge de repérer ces contenus cachés sur le web. Une équipe de journalistes et de graphistes prennent ensuite le relais. Hasard de dates, au même moment, l'une des plus célèbres écoles privées de New York annonçait, à son tour, un nouveau cursus destiné à former des journalistes à penser comme des graphistes.

Cécile Walschaerts